

La mise en œuvre de la loi DALO Année 2010

Source : InfoDALO

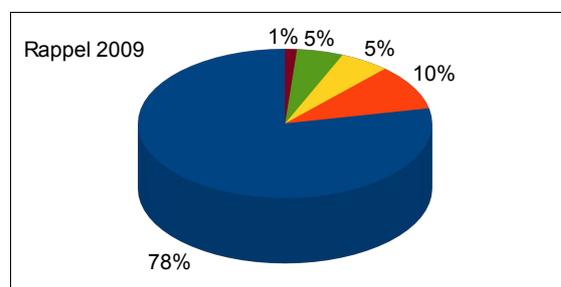
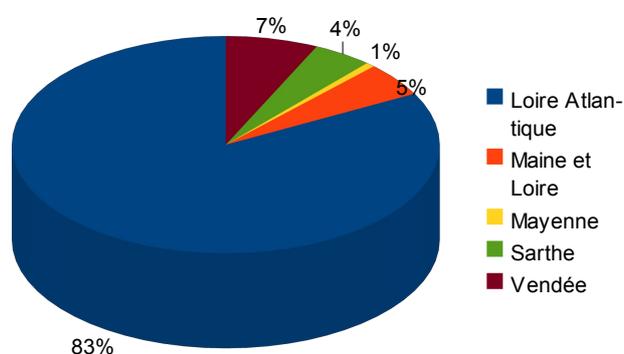
1) Activité des commissions de médiation

Au 31 décembre 2010, **2 317** recours ont été déposés au total en région Pays de la Loire (+ 7,7% par rapport à l'année antérieure). Cela représente un poids constant de 3,7% de l'ensemble des recours DALO déposés en France sur 2010.

La Loire-Atlantique conforte son positionnement avec la réception de près de 83% des recours.

84,9% des recours en région sont en vue d'un logement ce qui comparativement aux années antérieures témoigne d'un recul de 8 pts.

Répartition des recours logement et hébergement par département de dépôt



Activité des commissions de médiation en 2010

	Recours reçus	Recours avec décision	% Recours avec décision / Recours reçus	Décisions de la commission					
				Sans objet : solution trouvée avant commission	Sans objet : autres motifs (décès, départ territoire...)	Favorables	% Décisions favorables / Recours avec décision	Rejets (explicites)	% Rejets / Recours avec décision
	1	2	3=2/1	4	5	6	7=6/2	8	9=8/2
France	62 713	61 745	98,5%	5 116	1 562	24 931	40,4%	30 136	48,8%
Loire Atlantique	1 918	1 547	80,7%	346	27	614	39,7%	560	36,2%
Maine et Loire	117	128	109,4%	26	1	56	43,8%	45	35,2%
Mayenne	16	21	131,3%	0	0	9	42,9%	12	57,1%
Sarthe	104	92	88,5%	5	0	42	45,7%	45	48,9%
Vendée	162	162	100%	32	2	72	44,4%	56	34,6%
PDL	2 317	1 950	84,2%	409	30	793	40,7%	718	36,8%

	Recours reçus 2008	Recours reçus 2009	Recours reçus 2010	% évolution (2010/2008)
France	59 468	60 343	62 713	5,46%
Loire Atlantique	1 671	1 686	1 918	14,78%
Maine et Loire	119	118	117	-1,68%
Mayenne	53	28	16	-69,81%
Sarthe	109	110	104	-4,59%
Vendée	178	212	162	-8,99%
PDL	2 130	2 154	2 317	8,78%

Alors que le volume annuel national des recours est en hausse constante, il poursuit sa chute en Mayenne (- 69%). A l'exception de la Loire-Atlantique, tous les départements accusent par ailleurs un recul du nombre de recours annuel en 2010 par rapport à 2008, année de lancement des commissions.

Détail des recours « logement »

	Recours "logement" reçus	Recours "logement" avec décision	% Recours "logt" avec décision / Recours "logt" reçus	Décisions de la commission						
				Sans objet : solution logement trouvée avant commission	Sans objet : autres motifs (décès, départ territoire...)	Favorables logement (prioritaires et urgents)	Réorientation recours logement vers hébergement	% Décisions favorables / Recours "logt" avec décision	Rejets (explicites)	% Rejets / Recours "logt" avec décision
	1	2	3=2/1	4	5	6	7	8=(6+7)/2	9	10=9/2
France	53 830	53 219	98,9%	4 580	1 315	19 943	1 196	39,7%	26 185	49,2%
Loire Atlantique	1 586	1 324	83,5%	326	23	300	143	33,5%	532	40,2%
Maine et Loire	105	117	111,4%	20	1	38	16	46,2%	42	35,9%
Mayenne	16	21	131,3%	0	0	9	0	42,9%	12	57,1%
Sarthe	104	92	88,5%	5	0	38	4	45,7%	45	48,9%
Vendée	157	157	100%	32	2	67	2	43,9%	54	34,4%
PDL	1 968	1 711	86,9%	383	26	452	165	36,1%	685	40%

Le volume annuel des recours « logement » a baissé de 22 dossiers entre 2009 et 2010 (- 1,1%). La Mayenne et la Sarthe enregistrent les niveaux de décisions défavorables les plus importants de la région.

Détail des recours « hébergement »

	Recours "hébergement" reçus	Recours "hébergement" avec décision	% Recours "hbgt" avec décision / Recours "hbgt" reçus	Décisions de la commission					
				Sans objet : solution trouvée avant commission	Sans objet : autres motifs (décès, départ territoire...)	Favorables (prioritaires et devant être accueillis)	% Décisions favorables / Recours "hbgt" avec décision	Rejets (explicites)	% Rejets / Recours "hbgt" avec décision
	1	2	3=2/1	4	5	6	7=6/2	8	9=8/2
France	8 883	8 526	96%	536	247	3 792	44,5%	3 951	46,3%
Loire Atlantique	332	223	67,2%	20	4	171	76,7%	28	12,6%
Maine et Loire	12	11	91,7%	6	0	2	18,2%	3	27,3%
Mayenne	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0%
Sarthe	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0%
Vendée	5	5	100%	0	0	3	60%	2	40%
PDL	349	239	68,5%	26	4	176	73,6%	33	13,8%

Après une décreue entre 2008 et 2009, le volume annuel des recours « hébergement » a plus que doublé sur l'année 2010 dans la région. Ce résultat est le fait du seul département de la Loire-Atlantique.

2) Point sur les suites données aux décisions favorables des commissions

Détail sur les relogements à effectuer

	Favorables logement (prioritaires et urgents)	logés avant mise en oeuvre de la décision dans le parc privé	Mise en oeuvre des décisions				Ménages ayant déposé un recours logés	Bénéficiaires qui ne sont plus à reloger	Total des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	Bénéficiaires restant à reloger	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger/ déc. fav.
			Offres bailleur faites aux bénéficiaires	Offres adaptées refusées par bénéficiaires	Bénéficiaires logés suite à offre	Bénéficiaires logés					
	6	11	12	13	14	15=11+14	16=15+4	17	18=15+13+17	19=6-18	20=18/6
France	19 943	464	11 102	1 373	9 860	10 324	14 904	365	12 062	7 881	60,5%
Loire Atlantique	300	3	324	75	246	249	575	0	324	-24	108%
Maine et Loire	38	1	37	10	28	29	49	1	40	-2	105,3%
Mayenne	9	1	5	1	4	5	5	0	6	3	66,7%
Sarthe	38	2	28	6	23	25	30	0	31	7	81,6%
Vendée	67	17	27	9	16	33	65	19	61	6	91%
PDL	452	24	421	101	317	341	724	20	462	-10	102,2%

317 des 452 ménages reconnus prioritaires et urgents en vue d'un relogement ont été effectivement relogés via la mise en application de la procédure DALO soit les trois quarts des ménages.

Sur le nombre de ménages restant à reloger (colonne 19), les chiffres sont à prendre avec prudence et n'ont pas été complètement fiabilisés.

Détail sur les accueils à effectuer

	Favorables suite recours héberg	Recours logement réorientés hébergement (rappel)	TOTAL PU héberg	accueillis avant mise en oeuvre décision favorable	Mise en oeuvre des décisions				Ménages ayant déposé un recours accueillis	bénéficiaires n'étant plus à accueillir (hors indpt et hors refus proposition adaptée)	Total des bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir	Bénéficiaires restant à accueillir	% des bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir/ déc. Fav.
					Propositions faites aux bénéficiaires	Propositions adaptées refusées par bénéficiaires	Bénéficiaires accueillis (suite proposition)	Bénéficiaires accueillis					
	6	10		11	12	13	14	15=11+14	16=15+4	17	18=15+13+17	19=6+10-18	20=18/(6+10)
France	3 792	1 196	4 988	33	1 581	607	949	982	1 518	85	1 674	3 314	33,6%
Loire Atlantique	171	143	314	0	302	150	143	143	163	0	293	21	93,3%
Maine et Loire	2	16	18	0	10	2	7	7	13	0	9	9	50%
Mayenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Sarthe	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0%
Vendée	3	2	5	0	1	0	1	1	1	0	1	4	20%
PDL	176	165	341	0	313	152	151	151	177	0	303	38	88,9%

En région Pays de la Loire, 48 % des ménages reconnus prioritaires en vue d'un hébergement ont déposé initialement un recours « logement ». Cette proportion reste supérieure à la moyenne nationale qui est de 24% bien qu'elle tend à se réduire par rapport à 2009. Le département de la Loire-Atlantique reste le plus concerné par ce type de recours (92%). 302 des 314 recours prioritaires et urgents en vue d'un hébergement ont reçu une proposition d'accueil et 46% ont été hébergés suite à la mise en œuvre de la loi DALO.

38 ménages sur les 341 à héberger dans la région en 2010 restaient en attente d'une offre d'accueil (11,1%).